



Projet urbain

Audibert-Lavirotte

16 juin 2025



Participants



Sophia POPOFF – Adjointe au Maire de Lyon en charge du logement, du renouvellement urbain et de l'hébergement d'urgence

Olivier BERZANE – Maire du 8^{ème} arrondissement de Lyon

Renaud PAYRE – Vice Président de la Métropole de Lyon en charge de l'habitat, du logement social et de la politique de la ville

Jean-Luc GIRAULT – Adjoint au Maire de Lyon en charge des Actions citoyennes et de la Politique de la Ville

Jean-Noël FREIXINOS – Directeur Général GrandLyon Habitat

Déroulé de la réunion



1. Le projet urbain Audibert-Lavirotte au sein du projet Cap sur les Etats!
2. Le calendrier et les différentes étapes de relogement
3. Le fonctionnement du relogement
4. Questions/ Réponses

1. Le projet urbain Audibert-Lavirotte au sein du projet Cap sur les Etats !

La concertation avec les habitant-es



Réunion publique Cap sur les Etats! 3 mai 2023
4 comités de suivi participatif en 2023 et 2024

3 ateliers de concertation - 20 janvier 2024
Réunion publique Cap sur les Etats! – 23 octobre 2024

Synthèse

Lors d'entretiens menés en 2023 et des ateliers de concertation en janvier 2024

« Nous souhaitons conforter l'existant et construire le futur ! »

Espaces verts

Développer pour des enjeux de bien être, de rencontre et de santé

Habitat

- Préserver le caractère populaire
- Développer la mixité sociale en construisant de nouveaux logements
- Valoriser le patrimoine des résidences existantes

Commerces, équipements, services

- Maintenir et améliorer les commerces existants
- Attirer et diversifier les commerces dans tous les secteurs
- Améliorer l'accessibilité aux services et équipements
- Créer de nouveaux équipements publics

Mobilité, stationnement

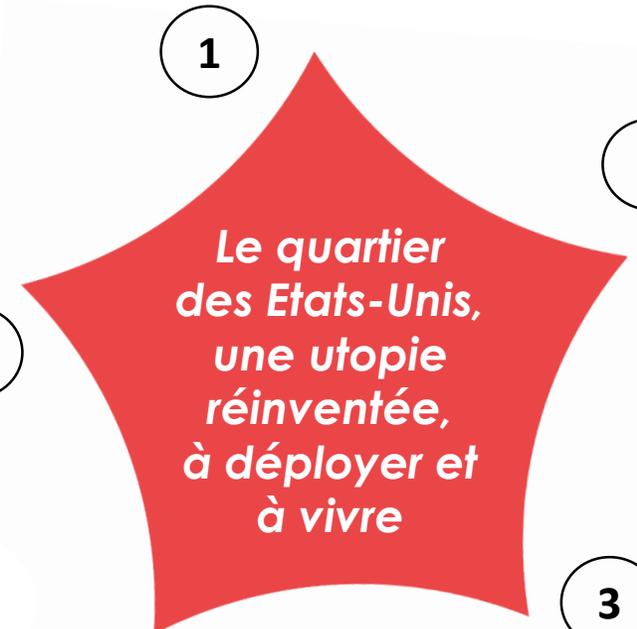
- Développer les transports en commun
- Sécuriser les déplacements piétons et vélo
- Préserver du stationnement

Les pistes pour un grand projet urbain États-Unis



Une ambition de renouvellement du quartier,
de diversité sociale et résidentielle

1



*Le quartier
des Etats-Unis,
une utopie
réinventée,
à déployer et
à vivre*

2



Renforcer et améliorer les espaces verts existants et en créer de nouveaux
(espaces paysagers, de détente et de fraîcheur)

3



Maintenir et développer le commerce et l'artisanat, en développant notamment l'économie sociale et solidaire créatrice de services et d'emplois dans le quartier



5

Penser le projet pour assurer la sécurité et la tranquillité de chacun-e



4

Repenser le quartier et les espaces pour créer de nouveaux équipements publics nécessaires au quartier

Les ambitions du projet urbain

- Renouvellement urbain de l'habitat et diversité résidentielle
- 1 parc habité de 5 hectares
- 1 grand équipement culturel
- 1 nouveau lieu socio culturel de proximité



© Guillaume Robine, 2015

Les grandes intentions pour le bâti

Priorité à la qualité du logement

- Réhabilitations
- Démolitions
- Constructions neuves
- Evolutions des formes urbaines et des types d'habitation



Ilot Aynard Lafontaine à Villeurbanne



Etat des lieux de la résidence Audibert Lavirotte



La résidence Audibert-Lavirotte compte 310 logements répartis en 10 immeubles de 4 étages, construits entre 1956 et 1960.

Elle regroupe **une offre de logements inadaptés aux besoins d'habitabilité d'aujourd'hui :**

- Des bâtiments mal isolés, très énergivores (étiquettes énergétiques E-F)
- De petites tailles
- De faibles hauteurs sous plafonds
- Une absence d'ascenseurs
- Des espaces extérieurs peu qualifiés et principalement voués au stationnement

La structure des bâtiments ne permet pas une rénovation ambitieuse des logements, excepté pour la réalisation de résidence en habitat spécifique.

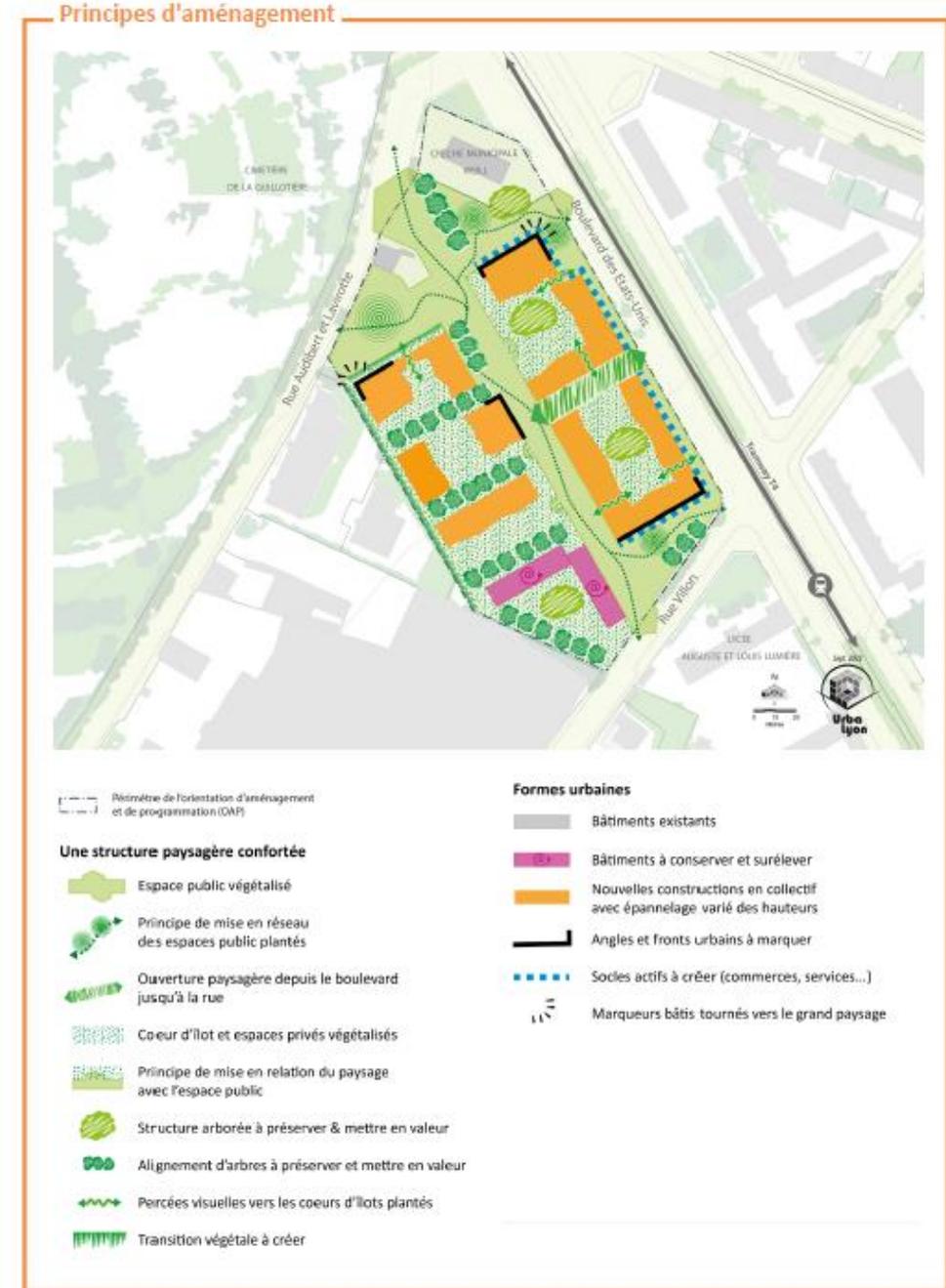


Le projet urbain Audibert-Lavirotte

Du fait du constat sur l'état des bâtiments, le projet prévoit:

- la recomposition du quartier avec **une offre de logements neufs** adaptés à la demande actuelle, pour apporter de **la mixité et une diversité de logements** (locatif social, locatif intermédiaire, accession libre...)

- la **requalification des espaces extérieurs et des espaces publics**, repenser leurs usages ainsi que les circulations dans le quartier.



Le projet urbain Audibert-Lavirotte

Aussi, le scénario de recomposition urbaine retenu propose les orientations suivantes :

- **La démolition de 8 bâtiments**
- **La restructuration totale de 2 bâtiments en habitat spécifique (étudiants/séniors)**
- Construction de programmes de logements neufs et aménagement résidentiel des cœurs d'îlots



La démolition partielle et la restructuration impliquent le relogement, en différentes phases, de tous les ménages de la résidence.

-  Bâtiments démolis
-  Bâtiments restructurés

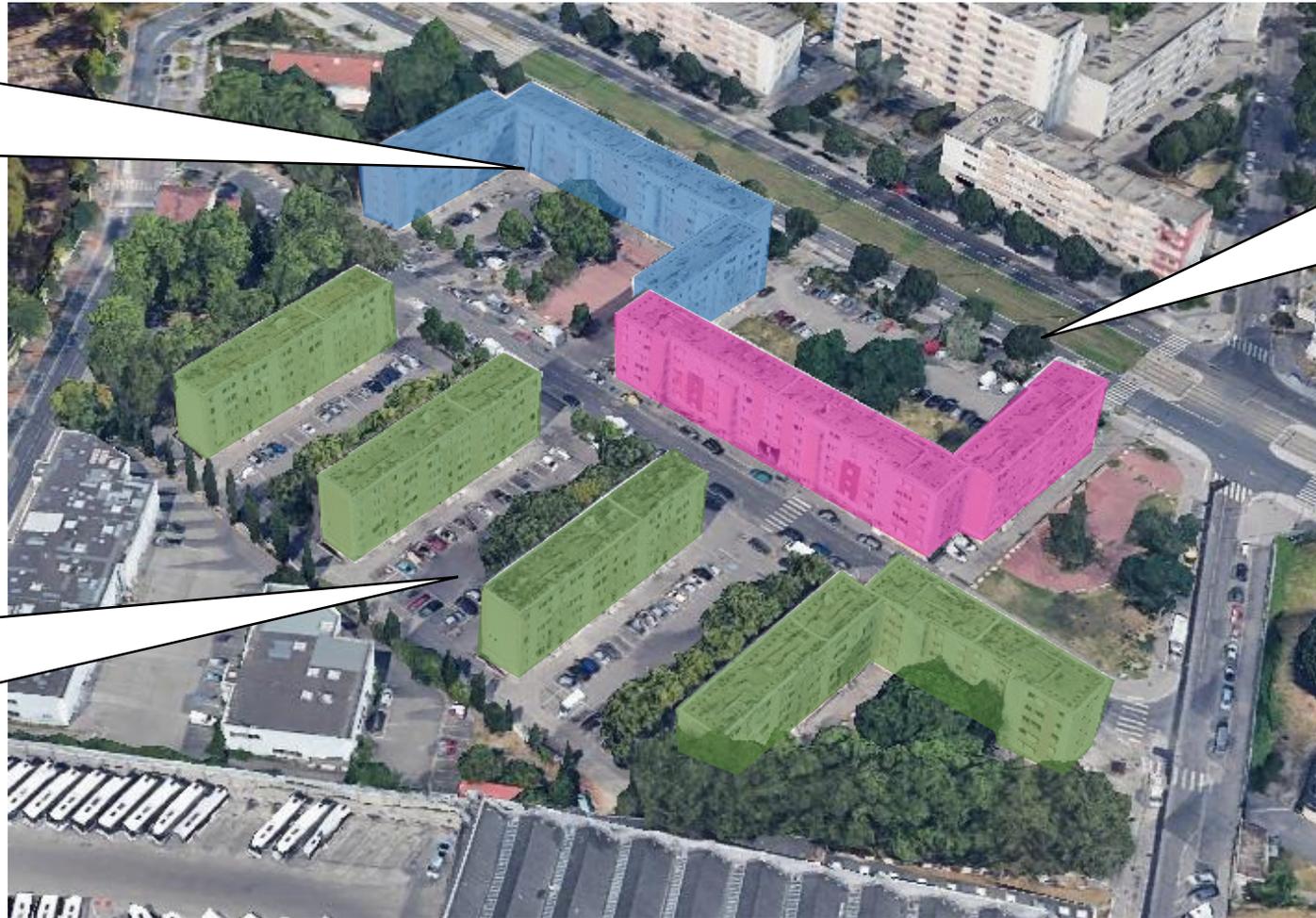
2. Le calendrier du projet et les différentes étapes du de relogement

Calendrier du relogement



Phase 2

- 8 au 18 boulevard des Etats-Unis
- 7 et 9 rue Kleinclausz



Phase 1

- 20 au 26 boulevard des Etats-Unis
- 116-116b rue Villon

Phase 3 - 4

- 8 au 28 rue Kleinclausz
- 118, 118b, 118t rue Villon

Calendrier du relogement et du projet

Phase 1

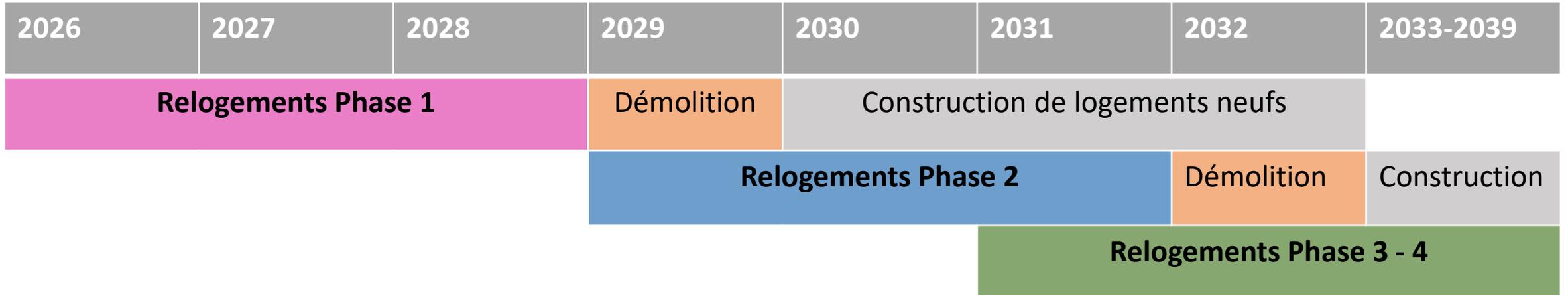
- 20 au 26 boulevard des États-Unis
 - 116-116b rue Villon
- 75 ménages concernés

Phase 2

- 8 au 18 boulevard des États-Unis
 - 7 et 9 rue Kleinclausz
- 85 ménages concernés

Phase 3 - 4

- 8 au 28 rue Kleinclausz
 - 118, 118b, 118t rue Villon
- 150 ménages concernés



3. Le fonctionnement du relogement

Les partenaires s'engagent

Métropole de Lyon, Ville de Lyon , Etat, bailleur(s)

- Une priorité donnée aux ménages à reloger dans les attributions, une mobilisation des logements sociaux (inter-bailleurs), un suivi mensuel des opérations, etc.
- La Charte du relogement, un cadre partenarial pour tous les acteurs du relogement, pour :
 - **Un parcours résidentiel positif avec un relogement de qualité** prenant en compte vos besoins et vos capacités financières. Le relogement peut être l'occasion de résoudre certains problèmes liés au logement (sur-occupation, accessibilité, localisation....)
 - **Un accompagnement personnalisé** à toutes les étapes du relogement et sur le long terme si vous rencontrez des difficultés liées au logement,
 - **La prise en compte des situations de décohabitation et d'hébergement** pour les personnes justifiant d'une domiciliation d'au moins un an au moment du diagnostic

Les prochaines étapes pour les ménages concernés par la 1^{ère} phase de relogement

De juillet 2025 à novembre 2025 :

- Réalisation du diagnostic relogement
- Etablissement du plan de relogement

Adresses concernées

- 20 au 26 boulevard des Etats-Unis
- 116-116b rue Villon

Fin décembre 2025 :

- Réunion de présentation du plan de relogement 1^{ère} phase

2026-2028

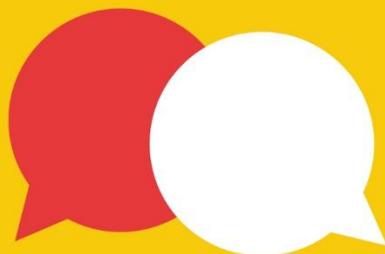
- Mise en œuvre du relogement

**Prochaine réunion d'information détaillée
sur le relogement de la 1^{ère} phase**

Mercredi 2 juillet à 18H à l'Espace 101



4. Questions/ Réponses



04 72 78 51 30

maisonduprojetlyon8@mairie-lyon.fr

